

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
DU JURA**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**

EXTRAIT

***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 30 juin 2022***

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-deux, le 30 juin

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSET.

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

24 juin 2022

et qu'elle a été faite le

24 juin 2022

Présents : **Courfontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD
Dampierre : M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO
Fraisans : M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY
Gendrey : Mme Lydia LUTHRINGER
La Barre : M. Philippe GIMBERT
La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT
Louvatange : M. Gérome FASSET
Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS
Offlanges : M. Jean-Claude THABARD
Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN
Our : M. Segundo ALFONSO
Pagney : M. Michel GANET
Plumont : M. Christophe PERRET
Ranchot : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT
Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA
Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE
Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT
Saligny : M. Gilbert LAVRY
Sermange : M. Michel BENESSIANO
Vitreux : M. Alain GOMOT
Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS

Suppléés : **Rouffange** : Mme Laetitia BORRE FROISSARD
Thervay : M. Alain CHAMPONNOIS

Absents excusés : **Brans** : M. Michael PERES
Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET
Dampierre : Mme Laure VALENTIN, Mme Valérie BENDERITTER
Etrepigny : M. Laurent CHENU
Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET
Fraisans : M. Hubert BACOT, Mme Sophie NIALON
Monteplain : M. Luc BEJEAN
Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE
Mutigney : M. Eric DRUOT
Orchamps : M. Nicolas JOLY, Mme Barbara PANOUILLOT
Ougney : M. Cédric IVANES
Serre les Moulières : M. Claude TERON

Secrétaire de séance : M. Sébastien HENGY

Procurations de vote :

Mandants : M. François GRESET (EVANS), M. Emmanuel BARBERET (EVANS), M. Hubert BACOT (FRAISANS), Mme Sophie NIALON (FRAISANS) M. Martin DAUNE (MONTMIREY LE CHATEAU), M. Nicolas JOLY (ORCHAMPS), Mme Barbara PANOUILLOT (ORCHAMPS)

Mandataires : M. Gérome FASSET (LOUVATANGE), M. Segundo ALFONSO (OUR), M. Sébastien HENGY (FRAISANS), Mme Marie-Anne LONGY (FRAISANS) M. Eric PERTUS (MONTMIREY LA VILLE), M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), Mme Lucette NAEGELLEN (ORCHAMPS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h06 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 30**Absents suppléés** : 2**Absents excusés** : 16

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°**DCC2022_06_114****Objet :**

Elaboration du contrat de canal du Rhône au Rhin/Vallée du Doubs : avenant au protocole de partenariat

ELABORATION DU CONTRAT DE CANAL DU RHÔNE AU RHIN/VALLÉE DU DOUBS : AVENANT AU PROTOCOLE DE PARTENARIAT

Par délibération n° GD 127/20 du 17 décembre 2020, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a validé le protocole de partenariat pour l'élaboration d'un Contrat de Canal du Rhône au Rhin (Vallée du Doubs).

Le Conseil de Canal, organisation informelle de portage et de pilotage politique du contrat, s'est réuni pour le 3^{ème} Comité de Pilotage le 9 mai 2022 en présence des services délégués à l'itinérance de la Région Bourgogne Franche-Comté et des partenaires EPCI.

Le positionnement marketing, ainsi que le plan d'actions structuré autour de 3 grands défis, ont été présentés :

- Affirmer l'ambition de l'itinérance sous toutes ses formes,
- Développer l'attractivité et la compétitivité du CRR,
- Construire et animer la notoriété du CRR.

Ils correspondent à l'ambition de la Région qui œuvre pour une itinérance touristique de sens, de diversité et éco-responsable.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, désignée pour assurer le portage de l'animation sur l'ensemble de la démarche d'élaboration du Contrat de Canal, a soulevé la question de la gouvernance et notamment de la mise à disposition d'un agent pour le poste de chargé de mission. Financé par la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 25 000 € par an, du 01/09/2020 au 31/08/2022 et le EPCI partenaires selon une clef de répartition du km linéaire, le poste de chargé de mission nécessite d'être reconduit pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31/08/2023.

En effet, l'étude d'opportunités pour le développement de l'offre touristique fluviale et fluvestre, réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de VNF Rhône Saône, a été engagée à l'été 2021 et devrait être rendue à l'automne 2022. Un décalage de calendrier est inévitable entre le rendu de l'étude et la signature du contrat de canal que les partenaires souhaitent voir intervenir à la fin de l'année 2022.

Il est donc nécessaire de rédiger un avenant au protocole de partenariat pour prolonger le cofinancement de ce poste pour une année, ci-annexé, prenant en compte l'ensemble de ces nouveaux éléments.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **DE VALIDER l'avenant au protocole de partenariat pour l'élaboration d'un Contrat de Canal du Rhône au Rhin (Vallée du Doubs) ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant au protocole de partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la démarche et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels du projet, et notamment la Région Bourgogne Franche-Comté pour le financement d'un poste de Chargé de mission Contrat de Canal sur une année supplémentaire ;**
- **DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSENET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

ANNEXE

AVENANT PROTOCOLE DE PARTENARIAT
ELABORATION D'UN CONTRAT DE CANAL DU RHÔNE AU RHIN/VALLÉE DU DOUBS

Le Conseil de Canal s'est réuni pour le 3ème COPIL le 9 mai 2022, en présence des services délégués à l'itinérance de la région Bourgogne Franche-Comté et des partenaires EPCI signataires du protocole de partenariat.

Le positionnement marketing ainsi que le plan d'actions structuré autour de 3 grands défis : Affirmer l'ambition de l'itinérance sous toutes ses formes, Développer l'attractivité et la compétitivité du CRR et Construire et animer la notoriété du CRR, ont été présentés. Ils correspondent à l'ambition de la Région qui œuvre pour une itinérance touristique de sens, de diversité et éco-responsable.

La question de la gouvernance et notamment de la mise à disposition du poste de chargé de mission a été abordée. Financé par la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 25 000 € par an, du 1er/09/2020 au 31/08/2022 et les EPCI partenaires selon une clef de répartition du km linéaire déduction faite de la participation de la Région, le poste de chargé de mission nécessite d'être reconduit pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31/08/2023.

L'étude d'opportunités pour le développement de l'offre touristique fluviale et fluvestre, réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de VNF Rhône Saône, a été engagée à l'été 2021 et devrait être rendue à l'automne 2022. Un décalage de calendrier est inévitable entre le rendu de l'étude et la signature du contrat de canal que les partenaires souhaitent voir intervenir à la fin de l'année 2022. Il convient donc de rédiger un avenant au protocole de partenariat pour intégrer la prolongation du cofinancement du poste de chargé de mission d'un an.

Les articles suivants du protocole visé par la Préfecture le 2/06/2021 sous le N° 039-200010650-20201217-Conv12720-CC, sont modifiés comme suit :

V-Engagements des signataires

C/ Moyens d'animation, d'administration et d'études

1/Dépenses d'animation et d'administration

3/ Contribution au financement des moyens d'animation

Les autres articles restent inchangés.

V-Engagements des signatairesC/ Moyens d'animation, d'administration et d'études

1/Dépenses d'animation et d'administration

Les dépenses d'animation et d'administration sont arrêtées comme suit :

DEPENSES	MONTANT ANNUEL	DETAIL
Poste cadre A (100%)	51 000 €	Salaire et charges
Frais de gestion (moyens matériels, locaux, charges générales)	9 000 €	Frais administratifs, de locaux et charges générales
<u>TOTAL</u>	60 000 €	

Le poste sera financé par la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 25 000 € pour l'année supplémentaire du 1/09/2022 au 31/08/2023.

3/ Contribution au financement des moyens d'animation

Les contributions des partenaires aux dépenses d'animation sont arrêtées comme suit :

COLLECTIVITES	Base (nb de km de linéaire canal)	Pourcentage	Contribution Année 3 du 1/09/2022 au 31/12/2022	Contribution Année 4 du 1/01/2023 au 31/08/2023	Contribution totale
CA du Grand Belfort	3	1.68%	196 €	391 €	587 €
Pays de Montbéliard Agglomération	30	16.76%	1 955 €	3 911	5 866 €
CC 2 Vallées Vertes	27	15.08%	1 760 €	3 520	5 279 €
CC Doubs Baumois	25	13.97%	1 629 €	3 259	4 888 €
CU du Grand Besançon Métropole	50	27.93%	3 259 €	6 518	9 777 €
CC Jura Nord	12	6.70%	782 €	1 564	2 346 €
CA du Grand Dole	27	15.08%	1 760 €	3 520	5 279 €
CC Rives de Saône	5	2.79%	326 €	652	978 €
TOTAL	179	100%	11 667 €	23 333 €	35 000 €

La participation des partenaires sera appelée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole chaque année au prorata temporis.

Pour rappel :

Année 3, du 1/09 au 31/12/2022, soit 4 mois.

Année 4, du 1/01 au 31/12/2023, soit 8 mois.

Le présent avenant protocole prend effet à la date du 1^{er} septembre 2022.

Communauté d'agglomération du Grand Belfort, Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard,

Communauté de communes des 2 vallées vertes, Communauté de communes Doubs Baudois,

Grand Besançon Métropole, Communauté de communes Jura Nord,

Communauté d'agglomération du Grand Dole, Communauté de communes Rives de Saône,

Voies navigables de France, Région Bourgogne-Franche-Comté,